

## L'Assurance Maladie - Risques professionnels lance une nouvelle campagne de sensibilisation sur les troubles musculosquelettiques

Première cause de maladies professionnelles en France avec 88 % des maladies reconnues, les troubles musculosquelettiques (TMS) sont présents dans de nombreux secteurs d'activité et impactent lourdement la santé des salariés et de leurs entreprises. L'Assurance Maladie - Risques professionnels a lancé le 17 mars une nouvelle campagne de communication pour sensibiliser et convaincre les entreprises d'agir en prévention : « **les troubles musculosquelettiques ça s'anticipe dès aujourd'hui** ».

L'occasion de faire le point sur l'ensemble des solutions déployées par le réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (Carsat/Cramif/CGSS, INRS) pour lutter contre le risque de TMS, enjeu de performance majeur pour les entreprises.

### Des solutions de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, adaptées à toutes les entreprises

La campagne « les troubles musculosquelettiques ça s'anticipe dès aujourd'hui » poursuit un double objectif :

- sensibiliser en portant le message qu'il ne faut pas attendre pour agir et qu'il est nécessaire de prendre en compte les premiers signes : accidentologie plus importante, douleurs chroniques et arrêts de travail répétés sur un poste de travail ou une ligne de production en particulier, remontées des instances internes, etc.  
L'évaluation des risques doit être un pilier pour repérer les situations à risque.
- aider les dirigeants d'entreprises à passer à l'action en mettant à leur disposition des solutions adaptées à chaque étape de leur projet de prévention, à leur taille et leur secteur d'activité.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels propose en effet des solutions adaptées pour les établissements de toutes tailles et de tous secteurs :

- des outils en ligne et en accès libre : [un outil pour évaluer ses risques et formaliser son document unique adapté par secteur d'activité](#), mais aussi des modèles d'outils clés en main : tableau de bord, note de cadrage, etc.
- une [offre de formation adaptée](#), avec des organismes habilités, gage de qualité ;
- des aides financières qui permettent de soutenir les entreprises dans leur démarche que ce soit pour financer un diagnostic, une formation, un équipement ou encore un aménagement de poste par exemple...avec la [subvention Prévention des risques ergonomiques](#) notamment;
- un programme d'accompagnement par les préventeurs de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, pour des entreprises identifiées au regard de leur problématique : [TMS Pros](#).

## TMS Pros : un accompagnement renforcé pour les entreprises les plus concernées

D'ici fin 2028, l'Assurance Maladie - Risques professionnels et son réseau de caisses régionales (Carsat, Cramif et CGSS) a pour ambition d'accompagner **9 000 nouveaux établissements** en prévention des troubles musculosquelettiques dans le cadre du [programme TMS Pros](#). Cet accompagnement est modélisé en 4 étapes à partir de [la démarche de l'INRS](#).

Les plus de ce programme : un suivi individuel de l'avancement dans le parcours, avec **un interlocuteur dédié de la caisse régionale concernée** qui valide chaque étape et un **espace privé en ligne** permettant de suivre sa progression dans la démarche.

**En Île-de-France, plus de 1 200 établissements ont été accompagnés**, sur près de 8 000 au niveau national. Début 2025, **5 réunions d'information** ont été organisées sur le territoire francilien afin de présenter le programme aux établissements dont la sinistralité est fortement impactée par le risque TMS. **Plus de 500 professionnels y ont pris part.**

Parmi les actions mises en place, **la formation joue un rôle clé : 389 dirigeants ont été sensibilisés aux troubles musculosquelettiques** et à la prévention des risques professionnels, tandis que 254 salariés ont été formés en tant que personnes ressources au sein de leurs entreprises.

Découvrez en vidéo les bénéfices de la formation TMS de la Cramif dédiée aux dirigeants d'entreprises.



## Les TMS ne sont pas une fatalité : des actions au bénéfice des salariés et des entreprises

Entre 2018 et 2022, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a accompagné près de 8 000 établissements, soit près de 1,5 million de salariés.

Les entreprises accompagnées témoignent du fait que la mise en œuvre d'un projet de prévention des TMS est bénéfique à tous les niveaux. Une démarche de prévention des TMS a un impact sur les conditions de travail et la santé des salariés et en conséquence sur la performance des entreprises.

*« Grâce au programme TMS Pros, nous avons fortement baissé notre sinistralité. En trois ans, nos accidents liés aux TMS ont baissé de 71% ». François Lhoutellier, président du Groupe ERI en Île-de-France*

*« Nous constatons que cela fait trois ans que nous n'avons plus de départs de régleurs, une catégorie de personnel qui a tendance à changer rapidement d'entreprise parce que très demandée ». Stéphane Mer, directeur de site dans l'industrie cosmétique dans l'Ain*

Pour en savoir plus et retrouver l'ensemble des solutions proposées par l'Assurance Maladie – Risques professionnels :

<https://www.ameli.fr/entreprise/actualites/l-assurance-maladie-risques-professionnels-lance-une-campagne-de-communication-sur-les-tms>

#### **À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels**

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le Compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;
- Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.

Contact presse : [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr)